

COMPTE-RENDU
REUNION de CONSEIL COMMUNE NOUVELLE
« LIVAROT – PAYS D’AUGE »

MERCREDI 27 JANVIER 2016 à 20 HEURES 30

A LA SALLE DES FETES DE LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 85
Nombre de présents : 66
Nombre de pouvoirs : 9
Absents sans pouvoirs : 10
Majorité absolue : 43

L'an DEUX MIL SEIZE, le 27 JANVIER à 20 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d’Auge », légalement convoqué le 19 janvier 2016, s'est réuni en séance publique, à la Salle des Fêtes de LIVAROT, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LECLERC, Maire.

Etaient présents : M. Roland BAUCHET, Mme Brigitte BAUMY-LECLERC, M. Patrick BEAUJAN, M. Patrice BELLAIS, M. Jean-Claude BENARD, Mme Nelly BINET, Mme Vanessa BONHOMME, Mr François BOVE, Mme Christèle BUNEL, Mme Danièle CAUDRON, Mme Fanny CAVROIS, Mr Nicolas CHEREL, Mr Michel CORU, Mr Nicolas D’AIGREMONT, Mme Lydie DAUDEVILLE, Mme Martine DESHAYES, Mr Paul DENIS, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mr Régis DUBOIS, Mr Claude DUVAL, Mme Stéphanie ERNOULT, Mme Colette FONTAINE, Mr François GILAS, Mr Philippe GUILLEMOT, Mme Annick HAYS, Mme Patricia HENRY, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mr Guy JARY, Mr Richard JORROT, Mr Michel JULIEN, Mr Benoit LAFONT, Mr Gilbert LANGLOIS, Mr Denis LEGOUT, Mme Monique LE PAPE, Mr Sébastien LECLERC, Mme Nicole LECOMTE, Mme Fabienne LEFEBVRE, Mr Joël LEFRANCOIS, Mr Frédéric LEGOUVERNEUR, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mme Erika LEVILLAIN, Mr François LOZAHIC, Mme Jacqueline MICHEL, Mme Brigitte MOREIRA, Mr Philippe MORIN, Mme Christine MOTTÉ, Mr Fabien PAYNEL, Mme Isabelle PHILIBERT, Mr Arnaud PHILIPPE, Mme Elisabeth PIARD, Mr Michel PITARD, Mr Jean-Michel ROSEY, Mme Claudie SARNIGUET, Mr Philippe SOETAERT, Mme Marie-Thérèse STALMANS, Mr Mickaël STALMANS, Mr Patrick TARDIVEL, Mr Marcel VANDAMME, Mr Didier VERY, Mr Joël VREL, Mr Jean-Pierre WATTEYNE, Mr René YONNET, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

Mr François BLIN, pouvoirs à Mr Patrice BELLAIS.
Mme Françoise CLOSIER, pouvoirs à Mme Mireille DROUET.
Mr Pierre DE CREPY, pouvoirs à Mr Philippe SOETAERT.
Mme Carole FRANCOISE, pouvoirs à Mr Didier VERY.
Mme Véronique LADROUE, pouvoirs à Mr René YONNET.
Mr Didier LALLIER, pouvoirs à Mr Marcel VANDAMME..
Mme Marie-Jeanne LEBOURGEOIS, pouvoirs à Mme Elisabeth PIARD.

Mr Jean-Pierre POUPINET, pouvoirs à Mme Marie-Thérèse STALMANS.

Mr Vincent RIBARD, pouvoirs à Mr Michel PITARD.

Mr Mickaël TREGOUET, pouvoirs à Mr Philippe LESAULNIER.

Absents :

Mr Michel CALAIS.

Mme Myriam LOUVEL.

Mr Jean-Louis LUCAS.

Mr Mickaël LAFOSSE.

Mme Charlotte CHEVALLIER.

Mr Jean LEVEQUE.

Mr Gilles LEBOURGEOIS.

Mme Sandrine BRION-DURAND.

Mr David SAVARY.

Mme Danièle CAUDRON est désignée secrétaire de séance.

**I RATTACHEMENT DE LA COMMUNE NOUVELLE LIVAROT-PAYS D'AUGE
A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LIVAROT.**

Conformément aux dispositions de l'article L.2113-5 du CGCT, la Commune Nouvelle LIVAROT – PAYS D'AUGE doit délibérer, dans le mois qui suit sa création, sur la Communauté de Communes dont elle souhaite être membre.

Monsieur le Maire propose le rattachement de la Commune Livarot – Pays d'Auge à la Communauté de communes du Pays de Livarot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** du rattachement de la Commune Livarot – Pays d'Auge à la Communauté de communes du Pays de Livarot.

**II) DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DELEGUES AUPRES
D'ORGANISMES EXTERIEURS**

Texte de référence : Article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal procède à la désignation de membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, dans les cas et conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et des textes régissant ces organismes extérieurs.

SYNDICAT SCOLAIRE D'ORBEC :

FAMILLY: Mme Christine AUREY, Mme Isabelle PHILIBERT

LA CROUPTE: Mme Audrey MERCIER, Mme Stéphanie ERNOULT

MEULLES: Mme Annick TROPLONG, Mr Anthony BLIN

PREAUX SAINT SEBASTIEN: Mme Pascale PAYNEL, Mme Jeannine LECLERC.

SYNDICAT SCOLAIRE ET DE JUMELAGE DES BRUYERES :

CERQUEUX: Mr Dominique LESUFFLEUR, Mme Myriam LOUVEL

FAMILY: Mr Emmanuel HERBINIERE, Mr Jean-Luc MOTTÉ

MEULLES: Mr Patrick BEAUJAN, Mr Anthony BLIN, Mme Anne-Lise GLINEL,
Suppléants : Mme Christine MOTTÉ, Mme Annick TROPLONG, Mr Etienne LABBÉ

NOTRE DAME DE COURSON: Mr Gilbert LANGLOIS, Mr Roland BAUCHET, Mme
Josette BRACONNIER
Suppléants : Mr Michel PITARD, Mme Martine DESHAYES, Mr Ambroise PIEDNOIR

PREAUX SAINT SEBASTIEN: Mme Pascale PAYNEL, Mme Jeannine LECLERC.

SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PLATEAU SUD DE LISIEUX :

AUQUANVILLE: M. Daniel ANTOINE, Mr Dominique LEROY

FERVAQUES: Mr Jean-Miche ROSEY, Mr Pierre VANNONI.

SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU POT BLANC :

AUQUAINVILLE: Mr Raymond GERET, Mme Godleine PERRIER

CHEFFREVILLE-TONNENCOURT: Mr Christian DEVAUX, Mr Philippe MORIN

FERVAQUES: Mr Marcel VANDAMME, Mme Nathalie LEROY

LE MESNIL DURAND: Mr Gilles ROOVERS, Mme Monique TRICOT

LE MESNIL GERMAIN: Mr Nicolas CHEREL, Mr Stéphane LEVET.

SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA FONTAINE MENAGE :

BELLOU: Mr Jacques POTTIER

Suppléante: Mme Catherine SCHWEITZER

CHEFFREVILLE-TONNENCOURT: Mr Michel CORU

Suppléant : Mr Philippe MORIN

LES MOUTIERS HUBERT: Mr Jean-Pierre POUPINET

Suppléante: Mme Monique BUNOUT

LIVAROT: Mr Philippe GUILLEMOT, Mr Denis LE GOUT, Mr Joël VREL, Mme
Jacqueline MICHEL, Mr Jean-Pierre WATTEYNE

Suppléants : Mr Sébastien LECLERC, Mme Monique LE PAPE, Mme Elisabeth PIARD,
Mme Brigitte BAUMY-LECLERC, Mme Danièle CAUDRON

NOTRE DAME DE COURSON: Mr Ambroise PIEDNOIR

Suppléant: Mr Eric RUMARE

SAINT OUEN LE HOUX: Mr François GILAS

Suppléant: Mr F CANET

SAINTE MARGUERITE DES LOGES: Mr Patrice BELLAIS

Suppléant: Mr François BLIN

SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE MEULLES – FRIARDEL :

CERQUEUX: Mme Myriam LOUVEL, Mme Kahdika SAEZ

FAMILY: Mr Eddy PROFICHET, Mr Pascal PHILIPPE

FERVAQUES: Mme Annie CHAUMONT, Mr Thibault ECALARD

LA CROUPTE: Mr Johan PROFICHET, Mme Nicole LEBOEUF

LES MOUTIERS HUBERT: Mr Jean-Pierre POUPINET, Mme Monique BUNOUT

MEULLES: Mr Patrick BEAUJAN, Mr Guy JARY

NOTRE DAME DE COURSON: Mr Gilbert LANGLOIS, Mme Florence THOMAS

PREAUX SAINT SEBASTIEN: Mme Anne-Marie COLAS, Mme Pascale PAYNEL.

SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU PAYS D'AUGE :

HEURTEVENT: Mr Claude DUVAL

Suppléant : Mr Jean-Louis DESMONTS

LE MESNIL BACLEY: Mr Hubert TOUZÉ Suppléant : Mr Bernard DORIO

LES AUTELS SAINT BAZILE: Mr Xavier LEMARCHAND

Suppléant : Mr Paul DENIS

SAINT MARTIN DU MESNIL OURY: Mme Fanny CAVROIS

Suppléant: Mr Michel DUVAL

SAINT MICHEL DE LIVET: Mr Christophe HEROULT

Suppléant : Mr Eric DELACOUR

TORTISAMBERT: Mr Jean-Claude BENARD

Suppléant : Mr Mickaël TREGOUET.

SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE LE MESNIL – MAUGER :

SAINT MARTIN DU MESNIL OURY: Mme Patricia HENRY, Mr Ronald VAN DEN BOSCH.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CALVADOS DIT SDEC ENERGIE :

AUQUAINVILLE: Mr Philippe SOETAERT, Mr Aldo SABINE

BELLOU: M. René YONNET, Mr Maxime MOULIN

CERQUEUX: Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Patrick TRIOREAU

CHEFFREVILLE-TONNENCOURT: Mr Michel CORU, Mme Christine BRIDE

FAMILY: Mr Jacques POUCHARD, Mme Sylvaine HOULLEMARE

FERVAQUES: Mr Marcel VANDAMME, Mr Didier VERY

HEURTEVENT: Mr Claude DUVAL, Mr Jean-Louis DESMONTS

LA CROUPE: Mme Françoise BRISARD, Mr François DUNN

LE MESNIL BACLEY: Mr Bernard DORIO, Mr Olivier TOUZÉ

LE MESNIL DURAND: Mr Sébastien OURSEL, Mr Arnaud PHILIPPE

LE MESNIL GERMAIN: Mr Michel-Etienne AUGUSTIN Mr Cédric GAUQUELIN

LES AUTELS SAINT BAZILE: Mr Michel LEFORT, Mr René-Marie GOURMIL

LES MOUTIERS HUBERT: Mme Marie-Thérèse STALMANS, Mr Michaël STALMANS

LIVAROT: Mr Sébastien LECLERC, Mr Philippe GUILLEMOT

MEULLES: Mr Patrick BEAUJAN, Mr Guy JARY

NOTRE DAME DE COURSON: Mr Gilbert LANGLOIS, Mr Sébastien BRIDE

PREAUX SAINT SEBASTIEN: Mme Anne-Marie COLAS, Mr Jean-Sébastien LUCAS

SAINTE MARTIN DU MESNIL OURY: Mme Patricia HENRY, Mr Pascal ANDRÉ

SAINTE MICHEL DE LIVET: Mr Sébastien CAURE, Mr François BOVE

SAINTE OUVEN LE HOUX: Mr François GILAS, Mr Lionel DUVAL

SAINTE MARGUERITE DES LOGES: Mr François BLIN, Mme Annick HAYS

TORTISAMBERT: Mr Jean-Claude BENARD, Mr Mathieu PRIEUR.

SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE :

FERVAQUES: Mr Romaric ROMAIN

Suppléant Mr Mickaël LAFOSSE

LIVAROT: Mme Brigittte MOREIRA, Mr Patrick TARDIVEL, Mr François BOVE.

ORGANISMES DE LOGEMENTS SOCIAUX (Logipays ; Partélios habitat ; Calvados habitat) :

LIVAROT

- Mme Marie-Jeanne LEBOURGEOIS
Suppléant : Mr Gilles LEBOURGEOIS.
- Mme Danièle CAUDRON
Suppléante : Mme Elisabeth PIARD.
- Mr Joël VREL
Suppléante : Mme Jacqueline MICHEL.

FERVAQUES

- Mr Joël LEFRANCOIS
Suppléant : Mr Marcel VANDAMME.

FOYER DES RETRAITES :

- Mr Joël VREL.
- Mme Jacqueline MICHEL.
- Mme Danièle CAUDRON.
- Mme Elisabeth PIARD.
- Mme Isabelle PHILIBERT.

O.M.A.C. :

- Mme Brigitte BAUMY-LECLERC (représentante du Maire).
- Mr Joël VREL.
- Mme Vanessa BONHOMME.
- Mme Elisabeth PIARD.
- Mme Sandrine BRION-DURAND.
- Mr Gilles LEBOURGEOIS.

FETES, FOIRES ET MARCHES :

- Mr Jean-Pierre WATTEYNE.
- Mme Sylvaine HOULLEMARE
Suppléante : Mme Brigitte BAUMY-LECLERC).

OFFICE DU TOURISME :

- Mr Jean-Pierre WATTEYNE.
- Mme Lydie DAUDEVILLE.
- Mme Monique LE PAPE.

A.D.M.R. :

- Mme Danièle CAUDRON.
- Mme Sandrine BRION-DURAND
- Mme Annick HAYS.
- Mme Christèle BUNEL.
- Mme Colette FONTAINE.
- Mr Régis DUBOIS.
- Mme Nelly BINET.
- Mme Nathalie ZEYMES

C.A. DU COLLEGE :

- Mme Monique LE PAPE (représentante du Maire).
- Mr Denis LE GOUT (Inspection Académique).

CONSEIL DES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES :

LIVAROT

- Mr Sébastien LECLERC
Suppléante : Mme Erika LEVILLAIN
- Mme Brigitte BAUMY-LECLERC
Suppléants : Mr Denis LE GOUT
Mme Monique LE PAPE
Mr Benoit LAFONT
- Mme Vanessa BONHOMME
Suppléante : Mme Brigitte MOREIRA

FERVAQUES

- Mr Didier LALLIER
Suppléant : Mr Régis DUBOIS

-

NOTRE DAME DE COURSON

- Mr Gilbert LANGLOIS
Suppléant : Mr Roland BAUCHET.

MEULLES

- Mr Patrick BEAUJAN
Suppléant : Mr Guy JARY.

MAISON DE RETRAITE MEDICALISEE « SAINT-JOSEPH » DE LIVAROT :

- Mr Sébastien LECLERC.
- Mme Jacqueline MICHEL.
- Mme Mireille DROUET.
- Mr Jean-Pierre WATTEYNE.
- Mme Fanny CAVROIS.
- Mme Annick HAYS.
- Mr Bernard DORIO.

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON DE RETRAITE :

- Mr Nicolas D'AIGREMONT.
- Mme Jacqueline MICHEL.

REFUGE ANIMAL AUGERON :

- Mr François LOZAHIC.

CORRESPONDANTS DEFENSE :

- Mr François LOZAHIC.
- Mr Marcel VANDAMME.
- Mme Mireille DROUET.
- Mr Patrick TARDIVEL.
- Mr Joël COIGNARD

CORRESPONDANT « PANDEMIE GRIPPALE » :

- Mme Sandrine BRION-DURAND
Suppléante : Mme Elisabeth PIARD.

CORRESPONDANT « COMPRIMES D'IODE » :

- Mme Elisabeth PIARD

REFERENTS SECURITE ROUTIERE :

- Mr Denis LE GOUT.
- Mr Roland BAUCHET.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BAC EMPLOI :

- Mr Patrick TARDIVEL
Suppléante : Mme Patricia HENRY.

OGEC (ECOLE SAINT JOSEPH) :

- Mr Nicolas D'AIGREMONT.
- Mme Vanessa BONHOMME.

MODERNISATION/SITE INTERNET/COMMUNICATION

- Mme Brigitte MOREIRA
- Mme Mireille DROUET.
- Mme Patricia HENRY.
- Mme Claudie SARNIGUET.
- Mme Fanny CAVROIS.
- Mr Joël LEFRANCOIS.
- Mr Michel PITARD.
- Mr Bernard DORIO.

ADRESSAGE

Comité Pilotage

- Mr Philippe GUILLEMOT.
- Mme Patricia HENRY.
- Mme Mireille DROUET.

- Mme Isabelle PHILIBERT.
- Mr Joël VREL.
- Mr Guy JARY.
- Mr René YONNET.
- Mr Michel JULIEN.
- Mr Philippe SOETAERT
- Mr Roland BAUCHET

+ les 22 Maires-Délégués.

III) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Texte de référence : Articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics

La commission d'appel d'offres (CAO) doit être constituée du Maire ou de son représentant (Frédéric LEGOUVERNEUR) et de 5 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres titulaires de la CAO sont élus au sein de la collectivité à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection de membres de la CAO est votée au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le Conseil Municipal devra décider de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

Nombre de votants : 76

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 76

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres titulaires suivants :

A : Mr Philippe GUILLEMOT ;

B : Mr Didier LALLIER ;

C : Mr François GILAS ;

D : Mr Xavier LEMARCHAND ;

E : Mr Gilbert LANGLOIS ;

Membres suppléants

Nombre de votants : 76

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 76

Sièges à pourvoir : 5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres suppléants suivants :

A : Mr Denis LE GOUT ;

B : Mme Danièle CAUDRON ;

C : Mme Sylvaine HOULLEMARE ;

D : Mme Claudie SARNIGUET ;

E : Mr Marcel VANDAMME ;

IV) ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Considérant les articles suivants :

-Article 70 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « L'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre » ;

-Article 71 de la Loi n° 2007-209 du 19 Février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux ;

-Article 5 de la Loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} Juillet 1901 relative au contrat d'association.

Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10 bis parc Ariane, bâtiment Galaxie 78284 Guyancourt Cedex.

En retenant que le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

A noter que plusieurs communes historiques étaient adhérentes au CNAS au 31 Décembre 2015 (Livarot, Le Mesnil Germain, Le Mesnil-Durand, Auquainville, Fervaques)

Le Conseil Municipal devra décider :

- de mettre en place une action sociale en faveur du personnel conformément à la Loi du 19 Février 2007 en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} Janvier 2016 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS ;
- de verser au CNAS une cotisation annuelle et évolutive correspondant au mode de calcul suivant : nombre de bénéficiaires actifs x la cotisation par bénéficiaires actifs. Pour l'année 2016, le montant de la cotisation est de 197,89 € par agent salarié ;
- de désigner un délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE** de mettre en place une action sociale en faveur du personnel conformément à la Loi du 19 Février 2007 en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} Janvier 2016.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS ;
- DÉCIDE** de verser au CNAS une cotisation annuelle et évolutive correspondant au mode de calcul suivant : nombre de bénéficiaires actifs x la cotisation par bénéficiaires actifs. Pour l'année 2016, le montant de la cotisation est de 197,89 € par agent salarié ;
- DÉSIGNE** un délégué élu : Mme Mireille DROUET (suppléant : Mr Philippe GUILLEMOT) notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

V) AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION D'UN ORDINATEUR PORTABLE

Le Conseil Municipal de LIVAROT – PAYS D'AUGE devra autoriser Monsieur le Maire à signer une convention financière relative à l'utilisation d'un ordinateur portable avec la Commune de Castillon-en-Auge, convention qui existait depuis le 15 novembre 1996 entre les communes de Cheffreville-Tonnencourt, St Michel de Livet et Castillon-en-Auge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention financière relative à l'utilisation d'un ordinateur portable avec la Commune de Castillon-en-Auge, convention qui existait depuis le 15 novembre 1996 entre les communes de Cheffreville-Tonnencourt, St Michel de Livet et Castillon-en-Auge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

